



N° 2026-000302/MESRI/SG/UJKZ/P

COMMUNIQUE

Relatif aux demandes de réinscription en Doctorat et DES à l'UFR/SDS

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance du public qu'il est ouvert, à titre exceptionnel, une session de dépôt des dossiers de réinscription en **Doctorat 1 en pharmacie, Doctorat 2 en Médecine ou en Chirurgie Dentaire**, en **DES4 ou DES5** suivant la spécialité pour raison de suspension, d'abandon, pour soutenance ou non-respect des délais des inscriptions, et ce, **au titre de l'année académique 2026-2027**.

1. PERIODE DE DEPOT

Les dossiers seront reçus sur Campusfaso du **16 octobre au 1^{er} décembre 2026**, délai de rigueur.

2. COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- des photocopies légalisées des relevés de notes de tous les semestres antérieurs validés du cycle
 - * **médecine/chirurgie dentaire** : relevés de clinique, relevés de notes de 6^{ème} année validée
 - * **pharmacie** : validation des stages, relevés de note de la cinquième (5) année validée
 - * **D.E.S** : validation de la quatrième année pour les formations de quatre (4) ans et la cinquième (5) année pour les formations dont la durée est de cinq (5) ans ;
- une photocopie simple de la dernière attestation d'inscription ;
- une photocopie des quittances de frais d'inscription administrative ;
- une photocopie des quittances des frais de formation soldés ; ;
- une autorisation de dépôt du mémoire signée par le chef de département ou coordonnateur de DES (**Obligatoire**) ;
- une quittance de paiement des frais d'examen de dossier d'un montant de quinze mille (15 500) F CFA payable sur la plateforme Campusfaso (**obligatoire**).

Tout dossier incomplet ne sera pris en compte.

3. SOUMISSION DES DOSSIERS DE REINSCRIPTION

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **16 octobre au 1^{er} décembre 2026 à 23H59 GMT**. A cet effet, chaque candidat doit se rendre sur le site : <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de créer :

- un compte sur la plateforme pour obtenir un identifiant national d'étudiant (INE) ;
- son dossier sur la plateforme et l'y déposer.

La validation de la demande de **candidature** est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à **quinze mille cinq cents (15 500) F CFA** payables sur la plateforme **Campusfaso** par **FASO ARZEKA**.

Les résultats définitifs seront communiqués à l'issue de l'examen des dossiers sur Campusfaso et par les canaux de communication de l'Université Joseph KI-ZERBO.

NB :

- Cette session concerne tout étudiant en situation irrégulière ayant une interruption d'inscription d'au moins une (1) année académique et disposant de relevés de notes ;
- Sont également concernés les étudiants régulièrement inscrits en 2025-2026 et qui ne pourraient pas soutenir leur mémoire jusqu'au 31 décembre 2026.

Remarques importantes :

- Les demandes de réinscription en première année de master recherche ou professionnel ne sont pas recevables ; l'accès au cycle se fait sur recrutement ;
- Les étudiants dont les dossiers sont retenus devront s'acquitter des frais d'inscription et/ou de formation dans le délai prévu par la scolarité sous peine de nullité de l'autorisation.

4. TRAITEMENT

Les demandes feront l'objet d'un examen exclusivement à l'échelle des établissements. A l'issue de cette phase, chaque établissement dressera, pour transmission à la Vice-Présidence chargée des Enseignements, des Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation (VP-EIP), les listes des candidats retenus au plus tard le **05 décembre 2026**.

Par ailleurs, les versions électroniques des listes sous format Excel devront être transmises à la DAOI, de préférence avant la version papier, suivant un canevas qui sera communiqué aux chefs de scolarité.

Le Président sait pouvoir compter sur la bonne collaboration de tous.

P. le Président et par délégation,
le Vice-Président chargé des Enseignements, des
Innovations pédagogiques et de la Professionnalisation



Pr Baly BAYALA

Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques



Ampliations :

- SG
- VP-EIP (DEI, DSI, DAOI)
- AC
- UFR/SDS
- Large diffusion